

# PRÉVÉZA ET ARTA

NOTICE STATISTIQUE ET COMMERCIALE

Par M. DOZON

Consul honoraire de France à Janina

---

Les circonscriptions administratives en Turquie sont sujettes à des remaniements très-fréquents; l'arrondissement (*sandjak*, aujourd'hui *mutessariflik*), dont le chef-lieu a été transporté en 1864 d'Arta à Prévéza, se trouve composé aujourd'hui des districts suivants : Prévéza avec 37 villages dits de Lamari; Arta avec 126 villages; Parga avec deux villages; Margariti; ces deux derniers comprenant les cantons de Glyky ou Phanari et de Souli; en tout 250 villages. La population se monte à 69 800 âmes, à savoir : 43 000 Grecs; 26 000 musulmans (garnisons comprises) presque tous Albanais, et 800 juifs. Ce dernier chiffre, qui est officiel, paraît inférieur à la réalité, car à Arta seulement, selon d'autres informations, il y aurait 1100 israélites, et près de 200 à Prévéza. Sous le rapport ethnographique, la population se partage en grecque et en albanaise; cette dernière, moins nombreuse, occupe les cantons de Phanari et de Souli (chrétiens) et de Margariti (en partie musulmane). Dans les villes on ne parle que le grec, le turc étant connu à peu près uniquement des employés; néanmoins il sert exclusivement à la rédaction des actes officiels et des sentences judiciaires.

Les limites de l'arrondissement sont : à l'ouest, la mer

(1) Communication du ministère des affaires étrangères, direction des consulats et affaires commerciales.

Ionienne, au nord les arrondissements d'Argyrodastra et d'Iannina, à l'est la Thessalie, au sud l'Acarnanie (Grèce) et le golfe d'Arta. Quatre fleuves l'arrosent; celui d'Arta (Arakhthos des anciens) et le Louro, qui se jettent tous deux dans le golfe, l'Aspropotamos (Achéloous) et le Glepky (Achéron). A l'exception de la portion méridionale occupée par la vallée inférieure du Louro et la plaine d'Arta, le pays est montagneux comme l'Épire en général. La montagne la plus considérable est le Djoumerka, ensuite viennent celles de Kakosouli, de Parga, de Kelberini et de Camarina. Il y a trois ports, ceux de Prévéza, Salahora, échelle d'Arta sur le golfe, et Parga. Des quarantaines, auxquelles sont joints des bureaux de douane, sont établies dans ces trois ports; le médecin sanitaire réside à Prévéza et a aussi dans ses attributions les quarantaines de Mourta, Goumenitza, Sayada et Santi quaranta.

Le *mutessarif* ou chef administratif de l'arrondissement réside à Prévéza; il relève du gouverneur général ou vali de Janina, et a sous sa dépendance quatre *kaïmakanes* ou résidence à Arta, Petrilio, Margariti et Parga.

Les recettes publiques, en 1872, ont été de 8 716 704 piastres (1) :

|   |           |
|---|-----------|
| <i>Vergli</i> ou impôt direct.....  | 620 635   |
| <i>Nizamié</i> (taxe d'exemption du service militaire sur les chrétiens)..... | 539 297   |
| Dîme des céréales.....  | 2 012 660 |
| » de l'huile.....   | 205 645   |
| » du tabac.....   | 131 000   |
| <i>Djelep</i> (taxe sur les chèvres, moutons et porcs).....                   | 1 486 363 |
| <i>Emlaks</i> (location des terrains dits).....                               | 534 201   |
| <i>Monadjel</i> ( « » » » ).....  | 206 346   |
| Taxe des passe-ports.....   | 32 278    |
| Timbre ( <i>Varéga</i> ).....   | 34 874    |
| Taxe sur les contrats.....  | 13 273    |
| Produit des douanes (importation et exportation).....                         | 2 900 000 |
|   | <hr/>     |
| Total : piastres  | 8 716 704 |

(1) Une piastre = 0<sup>r</sup>,2217.

Les dépenses d'administration étant de 1 951 978 piastres (432 753 fr.), il y a un excédant de revenus de 6 864 704 piastres (1 521 904 fr.), dont une partie seulement est restituée au pays, sous forme de dépenses militaires et peut-être de quelques modiques subventions aux écoles turques. A ces revenus il faut ajouter ceux qui consistent en taxes spéciales des municipalités (*bélédié*) créées il y a peu d'années; ces revenus ne reçoivent pas toujours leur destination légale.

ÉTAT MILITAIRE. — *Garnisons.* — Prévéza : quatre compagnies, fortes de 470 hommes, du 1<sup>er</sup> bataillon de chasseurs à pied du 3<sup>e</sup> corps d'armée (*ordou*), dont le chef-lieu est à Monastir; les quatre autres compagnies ont été dirigées l'année dernière sur l'Yémen. Les soldats sont armés de fusils à aiguille.

Arta : Un des trois bataillons de gardes-frontières (*houdoudiés*), de 800 hommes, dont la moitié sont détachés dans les blockaus de la frontière grecque.

*Artillerie.* — Prévéza : 4 Compagnies du 3<sup>e</sup> bataillon, 5<sup>e</sup> régiment du 1<sup>er</sup> corps d'armée, comprenant 450 hommes avec deux batteries de campagne, non montées, de pièces de gros calibre; ces 450 hommes fournissent les garnisons dont il va être question.

Prévéza, comme place de guerre, est armée de 107 canons de gros calibre (y compris les deux batteries dont il a été parlé), dont 26 rayés et répartis dans trois forts (*kalés*) et trois redoutes (*tabiés*).

Arta : 10 canons et 40 artilleurs.

Salahora : 4 canons et 20 artilleurs.

Ayakoulé : 4 canons.

Souli : 4 canons, 20 artilleurs et 10 fantassins.

Les bouches à feu de ces quatres dernières positions sont de vieux modèles.

*Gendarmerie.* — L'effectif est de 500 *zaptiés* (non montés)

et de 80 *souvaris* (cavaliers), dont 136 fantassins et 16 cavaliers à Prévéza ; 270 fantassins et 30 cavaliers à Arta ; et les autres sont détachés dans le reste de l'arrondissement. Les zaptiés reçoivent une solde mensuelle de 72 piastres (environ 16 francs) et une ration de  $\frac{3}{4}$  d'oka (900 grammes) de pain.

Il y a des casernes, des hôpitaux militaires avec pharmacies, et des poudrières à Arta et à Prévéza.

La garde des côtes est confiée à un vapeur de guerre, portant 4 canons et 40 hommes d'équipage, qui séjourne habituellement à Prévéza ; la douane de ce même port tient à sa disposition, pour la répression de la contrebande, une canonnière avec deux bouches à feu et 24 marins.

PRÉVÉZA. — 1° *Districts*. — Les 37 petits villages qu'il renferme ont une population d'environ 5500 âmes seulement.

La superficie totale est évaluée à 136 687 acres anglaises (1), dont 134 126 en pâturages, 1516 en terres cultivées et 1045 plantées en oliviers.

Les terrains indiqués comme servant au pâturage et dont la proportion est si immensément supérieure au reste, se divisent en montagne et en plaine ; ceux de cette dernière catégorie seraient presque en entier susceptibles de culture, ils sont même d'une grande fertilité si l'on en excepte quelques endroits marécageux ; mais la vie pastorale et véritablement nomade que favorise le système turc, transforme en une sorte de désert asiatique une région qui pourrait être des plus florissantes, tout en conciliant l'exploitation agricole avec l'élevage du bétail. Les locataires de ces espaces sont en général des Valaques qui descendent du Pinde à l'entrée de l'hiver et vivent sous des huttes de paille ressemblant aux *yourtes* des Kirghises. Le manque de population sédentaire est la conséquence naturelle de ces habitudes,

(1) Une acre = 40ares,4671.

dont l'avantage immédiat est pour le fisc; la taxe sur les moutons et les chèvres (à 3 piastres par tête d'animal) rapporte seule, comme le montre le tableau ci-dessus, une somme de près de un million cinq cent mille piastres, c'est-à-dire les trois quarts des dépenses d'administration de tout le sandjak.

Les oliviers forment une immense forêt, qui couvre, sur une longueur d'au moins une lieue, toute l'étendue de la péninsule à l'extrémité de laquelle se trouve Prévéza. En 1871, il y avait 104 624 arbres de cette espèce, dont chacun était évalué en moyenne à 12 francs. Ils sont presque abandonnés à eux-mêmes et fournissent cependant une huile de bonne qualité qui s'exporte en Turquie et à Trieste.

2° *Ville.* — Prévéza, le point le plus méridional de la Turquie d'Europe (38° 55' de latitude par 18° 18' de longitude orientale), est située à la pointe méridionale de l'Épire et sur la rive orientale d'un bassin presque fermé qui communique avec le golfe d'Arta, l'ancien golfe Ambracique. L'entrée de ce premier bassin, vis-à-vis et au nord de l'île de Leucade, a une largeur d'environ 500 mètres à l'endroit le plus resserré; elle est gardée par trois forts, dont deux sur le côté gauche et un sur le côté droit ou oriental. Malheureusement la profondeur de ce bassin n'est pas suffisante pour les grands navires, puisqu'elle ne dépasse pas onze pieds sur un point du chenal sinueux indiqué par deux bouées qu'a placées la compagnie du Lloyd autrichien; en outre les récifs et les bas-fonds qui s'étendent des deux côtés rendent la navigation très-difficile, presque impossible sans le secours d'un pilote local. L'intérieur de la baie offre un mouillage excellent, abrité de tous les vents et en général même très-profond; de puissants navires pourraient venir à quai de la ville, et l'une de ses sinuosités nommée Vathy (lieu profond), qui paraît avoir servi de port à Nicopolis, serait très-propre à l'installation d'un bassin de carénage.

L'incurie turque a laissé envahir par les constructions particulières tout l'espace non fortifié qui s'étend au bord de la mer, de sorte qu'il reste à peine, comme débarcadère pour la navigation et pour la douane, un espace de 30 mètres en largeur sur trois de profondeur, qui de plus est le réceptacle des immondices des maisons environnantes.

La ville, qui, au point de vue militaire, n'est qu'une bi-coque, s'appuie à l'une de ses extrémités sur l'un des forts dont il a été parlé; elle est, de plus, entourée, du côté de la terre, d'un fossé dégradé sur lequel sont construits trois ponts en planches donnant accès à autant de portes, masures en bois contenant un corps de garde, et qui sont, sans aucune utilité, fermées au coucher du soleil.

La presqu'île, longue d'une lieue ou un peu plus, à l'extrémité de laquelle est bâtie Prévéza, est jointe à la terre ferme par un isthme resserré entre les eaux de la mer Ionienne et celles du golfe d'Arta. Cet isthme porte les vastes ruines, encore imposantes, de Nicopolis, édifiées en mémoire de la victoire d'Actium. La ville d'Actium elle-même, dont il reste à peine quelques vestiges, s'élevait, comme on sait, sur la rive orientale de la baie de Prévéza, sur la presqu'île basse et marécageuse nommée Punta, qui se détache de l'Acarnanie. C'est à quelques centaines de mètres de là que commence le territoire grec, dont la limite naturelle eût été précisément ce côté de la baie.

Le climat est excellent et doux; la fertilité du sol, la variété de la végétation et la beauté du paysage terrestre et maritime, sont telles que dans d'autres mains Prévéza pourrait prétendre à devenir la rivale de Cannes ou de Nice. Un Français est assailli de regrets douloureux en songeant que cette position charmante et enviable a appartenu un jour à la France, et l'héroïsme d'une poignée de nos compatriotes qui ne put la défendre contre les forces trop supérieures et les sauvages excès d'Ali pacha, reste associé

aux ruines de Nicopolis dont il forme en quelque sorte la seule histoire depuis un millier d'années.

La population de Prévéza est de 7000 âmes, dont 5000 chrétiens, 1800 musulmans (la garnison comprise) et 200 juifs, Tziganes et étrangers. On trouve à Prévéza onze églises, une chapelle catholique, deux mosquées, deux écoles grecques, pour les deux sexes, une petite école turque. Il y a environ 200 boutiques, 26 pressoirs à huile d'olive, trois fabriques de savon, 4 moulins à farine dont un à vent, un mù par l'eau (en hiver) et deux mus par des chevaux; quatre faibles maisons de commerce en correspondance avec Trieste.

Avec les tribunaux, civil et de commerce, installés dans la maison du gouvernement, les établissements publics sont la douane, la santé, une station télégraphique en langues turque et européennes, et une prétendue municipalité. L'évêque orthodoxe d'Arta est en même temps celui de Prévéza, et il y passe une partie de l'année; le curé catholique est un capucin italien, ayant le titre de préfet apostolique de la Macédoine et dépendant de l'évêque de Durazzo. Une chambre dans la maison de la mission est affectée à l'exercice du culte; le cimetière renferme une autre chapelle. Plusieurs agents étrangers résident à Prévéza; ce sont les vice-consuls d'Angleterre, de Grèce, de Russie, d'Autriche-Hongrie, et les agents consulaires de France et d'Italie.

La végétation de Prévéza est toute méridionale; une partie de l'enceinte de la place est occupée par des oliviers et par des jardins qui, comme plusieurs autres placés en dehors, sont plantés de citronniers, d'orangers, figuiers, grenadiers, jujubiers, etc. En 1871, le nombre des arbres fruitiers (assujettis à la dîme) était de 4812. Le sol est en général sablonneux et l'eau potable y est rare; à Nicopolis elle était amenée de fort loin par un aqueduc dont les ruines subsistent et rappellent celles de la campagne de Rome.

Avec l'huile què fournissent les nombreux oliviers, les productions de la contrée sont le maïs, le blé, l'orge, le riz (à Glyky), les haricots, le tabac, la moutarde, etc. La mer est aussi très-productive, le poisson y est varié et d'excellente qualité; la pêche de la sardine est assez abondante pour fournir à l'exportation; la boutargue (œufs de poisson salés) est recherchée à Constantinople.

Le commerce de Prévéza avec la France avait, au siècle dernier et durant l'époque vénitienne, une certaine importance; aujourd'hui il a pris une autre voie. Les deux tiers des importations sont faites par Trieste, car c'est l'Autriche qui, directement ou indirectement, donne à l'Épire toutes les denrées coloniales, les drogueries, les farines, les spiritueux, draps, soieries, bois de construction, la verrerie, les fers ouvrés, le fer-blanc, etc. Après l'Autriche vient l'Angleterre, qui envoie en grande quantité les madapolams blancs et de couleur, les fils de coton, indiennes, toiles américaines, draps, le fer brut, etc. La Grèce envoie des vins et des fruits secs; la Russie des cuirs (*télatine*) servant à la confection des souliers albanais; l'Italie du riz et une partie des fils, cordonnets et galons d'or. Les seuls objets fournis par la France (pour le marché d'Iannina) sont quelques soieries de Lyon, des articles de Paris d'espèce très-diverse mais en petite quantité, et depuis quelques mois seulement, des allumettes chimiques de Marseille qui paraissent devoir évincer du marché épirote les allumettes viennoises qui en étaient en possession exclusive. L'année dernière, des négociants Janiotes établis à Marseille avaient formé le projet de créer entre cette ville et Prévéza un service direct de navigation à voiles à intervalles irréguliers, mais le projet a été malheureusement abandonné; l'absence d'une route carrossable entre la mer et le chef-lieu de la province, d'où résulte l'impossibilité de transporter des objets volumineux, et un renchérissement sensible, a été sans doute pour beaucoup dans l'abandon de l'entreprise.

De Prévéza l'huile est envoyée à Trieste et à Constantinople; la *vallonée* en Angleterre (des navires anglais viennent la charger), à Trieste et à Livourne; les céréales, les sardines salées, les olives salées en Grèce et à Trieste; les cocons et les graines de ver à soie en Italie et à Trieste; la laine à Trieste et en Angleterre, les peaux brutes à Trieste et à Marseille, etc. Il y a lieu d'observer, pour les exportations, que tous les articles qui les composent ne sont pas exclusivement des districts de Prévéza ou d'Arta, non plus que les importations de ce port ne sont uniquement à destination de ces deux villes et des villages qui en dépendent; les districts de Janina et d'autres fournissent à cette exportation, comme aussi ils absorbent une bonne partie de l'importation. Un tel résultat est dû encore, pour partie, au manque de chaussées qui oblige souvent le commerce à prendre une voie détournée et dès lors plus coûteuse.

Les tableaux du commerce de Prévéza en 1872, joints à cette notice, montrent quelle en est l'importance; on en rappelle ici les résultats :

|                             | 1871          | 1872          |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| Importation approximative.. | 2 496 527 fr. | 2 132 807 fr. |
| Exportation .....           | 2 592 085     | 2 805 703     |

A ce sujet, il faut répéter ici l'observation applicable à tous les chiffres statistiques qui se rapportent à la Turquie, c'est-à-dire que ce sont des données approximatives, puisque aucun document officiel n'est publié ou communiqué soit au public, soit aux agents étrangers. Enfin, on fera remarquer aussi que la moitié, en moyenne, du chiffre des exportations du port de Prévéza consiste en groupes ou valeurs expédiés à l'étranger en paiement des articles d'importation.

Quant à la navigation, voici les résultats des tableaux également ci-joints et qui, ceux-ci, ont plus de certitude :

| A L'ENTRÉE.  |                   |         |           |                             |
|--------------|-------------------|---------|-----------|-----------------------------|
|              | NAVIRES<br>ENTRÉS | TONNAGE | ÉQUIPAGES | VALEUR<br>du<br>CHARGEMENT. |
| 1871         | 1224              | 14 359  | 5571      | 2 605 307 fr.               |
| 1872         | 3118              | 45 087  | 11 181    | 2 132 807 fr.               |
| A LA SORTIE. |                   |         |           |                             |
| 1871         | 1216              | 36 603  | 5513      | 2 557 748                   |
| 1872         | ?                 | ?       | ?         | 2 805 703                   |

Quoique le pavillon austro-hongrois ne vienne qu'en troisième ligne pour le nombre des navires, il l'emporte de beaucoup sur tous les autres réunis pour la valeur des chargements, tant à l'importation qu'à l'exportation, ce qui s'explique facilement par la sûreté et la célérité qu'assure au commerce un service régulier de navigation à vapeur. Prévéza est en effet l'extrémité d'une ligne desservie par le Lloyd autrichien et dont les navires grands et commodes, partant de Trieste le samedi, arrivent au bout de huit jours à destination.

Récemment encore les négociants avaient la faculté de faire venir directement les colis à Janina, et là seulement ils subissaient la visite de la douane; cette faculté leur a été retirée et la visite doit avoir lieu à Prévéza même.

L'administration sanitaire a changé aussi, depuis peu, de règlement. D'après le nouveau tarif, les navires doivent payer, pour les premiers 500 tonneaux, 20 paras (14 centimes); pour les deuxièmes 500, 12 paras (6 centimes), et pour les autres, 8 paras (4 centimes). Ce n'est pas en prenant leurs papiers

d'expédition que les navires sont astreints à payer cette taxe, mais dès leur arrivée.

Le port de Prévéza n'est muni d'aucun fanal, aussi bien serait-ce inutile, puisque par mesure de police il est fermé une heure après le coucher du soleil, et qu'il est interdit aux navires d'y entrer après ce moment. Passe encore pour Prévéza, qui est considéré comme port de guerre (quoique la contrebande de poudre, par exemple, s'y fasse assez activement sous les yeux mêmes du stationnaire), mais la même mesure est appliquée aux autres ports épirotes, à Valona, par exemple, bourgade ouverte, mais où néanmoins aucun navire n'est admis en libre pratique après le coucher du soleil.

Ce serait un travail très-utile et très-nécessaire que d'approfondir l'entrée de la baie de Prévéza, car il arrive quelquefois que le vapeur même du Lloyd, tirant trop d'eau, ne peut y entrer; le pays a souvent demandé l'exécution de cette œuvre d'utilité publique, mais l'administration fait la sourde oreille.

ARTA. — La ville d'Arta était, antérieurement à 1864, chef-lieu de l'arrondissement; elle fut alors dépossédée au profit de Prévéza, ville cependant moins importante et moins centrale; des motifs de convenance personnelle, particuliers au mutessarif d'alors, semblent avoir donné lieu à cette mesure qu'il a été plusieurs fois question de rapporter. Arta en conséquence n'est plus administrée que par un *kaïmakane* dépendant de Prévéza. Elle est aussi le siège d'un archevêché grec dont Prévéza fait également partie. Deux vice-consuls, l'un de Russie (un négociant), l'autre de Grèce, y résident; l'agent consulaire de France est accrédité pour l'une et l'autre ville, de même que le vice-consul russe.

La population de la ville seule se monte aujourd'hui à environ 8000 âmes ainsi réparties : 5000 chrétiens, 1900 musulmans et 1100 juifs. La langue grecque est presque la

seule connue. Chacune des trois religions a ses temples, parmi lesquels deux synagogues, et ses écoles, à savoir : pour les chrétiens deux écoles primaires et une supérieure dite hellénique ; deux petites écoles turques tout à fait élémentaires et une juive. Deux des églises d'Arta sont anciennes, surtout celle appelée Parigaritza, qui remonte au IX<sup>e</sup> siècle ; elle est en outre intéressante par son plan et par sa position qui, à l'extérieur, la fait ressembler à un édifice civil, si l'on en excepte les coupes dont elle est surmontée. Le pont, long et étroit, jeté sur le fleuve, sur la rive gauche duquel la ville est située, paraît dater de la fin du moyen âge ; il est surtout remarquable par la bizarrerie de sa construction.

Outre la citadelle, placée au milieu de la ville et dont les murs reposent en partie sur des substructions antiques d'énormes pierres taillées à angle droit, il existe une caserne bâtie il y a peu d'années, en guise de fort, sur une éminence voisine qu'entourent les restes d'une enceinte polygonale ; c'était, selon quelques-uns, le site de l'importante ville d'Ambracie, qui avait donné son nom au golfe.

Administrativement, le territoire d'Arta est partagé en sept cantons ayant pour chef un *mudir* et dont voici les noms avec l'indication du nombre de villages qu'ils renferment :

|                |             |
|----------------|-------------|
| Ourissi.....   | 10 villages |
| Compos.....    | 28          |
| Carvasara..... | 14          |
| Lacca.....     | 10          |
| Djoumeria..... | 28          |
| Radovisi.....  | 16          |
| Petrilio.....  | 20          |

En tout 126 villages, dont la population est uniquement composée de chrétiens (en partie Albanais dans le canton de Lana) et forme, réunie à celle de la ville, un total d'environ 30 000 âmes.

Le territoire se partage, comme celui de Prévéza, en montagne et en plaine. Les montagnes servent de pâturage à des milliers de moutons et de chèvres ; elles sont presque complètement dénudées, car on n'épargne même pas les chênes à vallonée, qui fourniraient cependant un article important d'exportation. La plaine, à l'un des angles de laquelle Artà est située, s'étend, en deçà et au delà, sur une longueur de six lieues jusqu'au golfe. Après celle de la Mousakia dans le nord, c'est la plus vaste de l'Épire, et si elle était cultivée d'une manière qui répondît à sa fertilité naturelle, elle serait l'un des lieux les plus riches et les plus beaux de l'Europe. Il faudrait d'abord pour cela assécher les marais formés par les deux rivières qui l'arrosent, le Louro et l'Artà, surtout le premier. L'assainissement du climat favoriserait sans doute l'accroissement de la population aujourd'hui trop peu nombreuse ; des causes économiques, en rapport avec la législation musulmane, et les fêtes trop fréquentes reconnues par l'Église grecque entretiennent aussi l'inertie de cette population. On évalue seulement au tiers la partie mise en culture de la plaine ; les céréales de toute espèce, le maïs en première ligne, le lin, le tabac et même le coton y viennent à merveille. Quant à la ville, resserrée entre le fleuve et une colline nue et brûlante, elle est entourée des deux côtés de la rivière, de vastes plantations d'oliviers dont le fruit, remarquable par sa grosseur, donne une huile médiocre, mais une conserve excellente, et de vergers splendides, quoique mal entretenus, où dominant l'oranger et le citronnier. — Les vignes sont peu étendues, le vin en est de mauvaise qualité.

Salahora, poste de douane avec un office de santé, est le port d'Artà dont elle est distante de quatre heures. Des deux côtés de ce rocher s'étendent sur le golfe de vastes pêcheries ou lagunes fermées du côté de la mer par une étroite zone de sable. Dans le voisinage est aussi une saline affermée par l'État et dont les produits sont tout à fait grossiers.

Les principaux articles de l'exportation et de l'importation annuelle sont les suivants :

## EXPORTATION

|                                      | Kilogrammes     | Valeur en francs |
|--------------------------------------|-----------------|------------------|
| Cocons .....                         | 26 000          | 122 200          |
| Graine de vers à soie .....          | 500             | 5 500            |
| Laine brute .....                    | 130 000         | 227 500          |
| Graine de lin .....                  | 20 000          | 3 600            |
| » de moutarde .....                  | 20 000          | 9 600            |
| Racine de réglisse .....             | 260 000         | 15 600           |
| Joncs .....                          | 260 000         | 41 600           |
| Vallonnée .....                      | 130 000         | 23 400           |
| Beurre frais .....                   | 30 000          | 30 000           |
| Fromage .....                        | 60 000          | 37 000           |
| Huile d'olives .....                 | 30 000          | 28 800           |
| Noisettes .....                      | 30 000          | 14 400           |
| Noix .....                           | 60 000          | 14 400           |
| Olives salées .....                  | 250 000         | 60 000           |
| Peaux sèches d'agneaux, nombre ..... | 50 000          | 120 000          |
| » » de moutons .....                 | 18 000          | 46 000           |
| » » chevreaux .....                  | 15 000          | 24 000           |
| » » chèvres .....                    | 20 000          | 40 000           |
| » » lièvres .....                    | 7 000           | 3 500            |
| » » martres .....                    | 1 000           | 16 000           |
| » » oiseaux de mer .....             | 3 000           | 6 000            |
| Oranges .....                        | 1 000 000       | 16 000           |
| Chevaux et mulets .....              | 500             | 100 000          |
|                                      | Total en francs | <u>1 005 300</u> |

## IMPORTATIONS

|  |                 |                |
|--|-----------------|----------------|
| Clous de France .....                  | 50 000          | 31 500         |
| Allumettes chimiques (boîtes) .....    | 15 000          | 1 125          |
| Peaux sèches d'Amérique (kilog.) ..... | 10 000          | 30 000         |
| Sucre .....                            | 60 000          | 64 000         |
| Café .....                             | 26 000          | 46 720         |
| Spiritueux .....                       | 70 000          | 51 650         |
| Fleur de soufre .....                  | 16 000          | 3 840          |
| Riz .....                              | 40 000          | 19 020         |
| Fer et ferraille .....                 |                 | 25 000         |
| Articles manufacturés .....            |                 | 250 000        |
| Verrerie, drogues et médicaments ..... |                 | 40 000         |
| Peaux maroquinées .....                |                 | 1 600          |
| » de chevreaux tannées .....           |                 | 5 000          |
|  | Total en francs | <u>572 935</u> |

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

---

Sixième Série

TOME VI

# LISTE

## DES PRÉSIDENTS HONORAIRES DE LA SOCIÉTÉ (1).

| MM.                                   | MM.                                  | MM.                              |
|---------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
| * Marquis de LAPLACE.                 | * DE SALVANDY.                       | LEFÈVRE-DURUFLÉ.                 |
| * Marquis de PASTORET.                | * Baron TUPINIER                     | GUIGNIAUT.                       |
| * V <sup>te</sup> de CHATEAUBRIAND.   | Comte JAUBERT.                       | * DAUSSY.                        |
| * C <sup>te</sup> CHABROL DE VOLVIC.  | * Baron de LAS CASES.                | * Le général DAUMAS.             |
| * BECQUEY.                            | * VILLEMALIN.                        | ÉLIE DE BEAUMONT.                |
| * C <sup>te</sup> CHABROL DE CROUSOL. | * CUNIN-GRIDA'NE.                    | M. ROULAND.                      |
| * Baron GEORGES CUVIER.               | * L'amiral baron ROUSSIN.            | * L'am. DESFOSSÉS.               |
| * B <sup>on</sup> HYDE DE NEUVILLE.   | * L'am. baron de MACKAU              | Le comte de GROSSOLES-           |
| * Duc de DOUDEAUVILLE.                | * B <sup>on</sup> ALEX. DE HUMBOLDT. | FLAMARENS.                       |
| * Comte D'ARGOUT.                     | * Le vice-amiral HALGAN              | * Le duc de PERSIGNY.            |
| * J.-B. FRYIÈS.                       | * Baron WALCKENAER.                  | Le contre-amiral de LA           |
| * Le vice-amiral de RIGNY.            | * Comte MOLÉ.                        | RONCIÈRE LE NOURY.               |
| * Le contre-am. d'URVILLE             | * DE LA ROQUETTE.                    | * Le comte WALEWSKI.             |
| * Duc DECAZES.                        | * JOMARD.                            | MICHEL CHEVALIER.                |
| * Comte de MONTALIVET.                | DUMAS.                               | VIVIEN DE S <sup>t</sup> MARTIN. |
| * Baron de BARANTE.                   | * Le contre-am. MATHIEU.             | * Le marquis de CHASSE           |
| * Le général baron PELET.             | Le vice-amiral LA PLACE.             | LOUP-LAUBAT.                     |
| GUIZOT.                               | * Hippolyte FORTOUL.                 | MEURAND.                         |

## COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR 1873-1874

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <i>Président</i> . . . . .   | M. le vice-amiral baron de LA RONCIÈRE LE NOURY.              |
| <i>Vice-présidents</i> {     | M. DAUBRÉE, de l'Institut.                                    |
|                              | M. AUG. HIMLY, professeur de géogr. à la Faculté des lettres. |
| <i>Scrutateurs</i> . . . . . | M. le marquis de TURENNE.                                     |
|                              | M. ABEL LEMERCIER.  |
| <i>Secrétaire</i> . . . . .  | M. ALFRED GRANDIDIER.   |

### TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ :

M. MEIGNEN, notaire, rue Saint-Honoré, 370.

### AGENCE :

Au siège de la Société, rue Christine, 3.

M. N. NOIROT, agent.

M. CH. AUBRY, agent adjoint.

(1). La Société a perdu tous les Présidents dont les noms sont précédés d'un \*



~~428~~  
1108

# SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

RÉDIGÉ

AVEC LE CONCOURS DE LA SECTION DE PUBLICATION

PAR

LES SECRÉTAIRES DE LA COMMISSION CENTRALE.

---

SIXIÈME SÉRIE. — TOME SIXIÈME

ANNÉE 1873

JUILLET — DÉCEMBRE

---

PARIS

LIBRAIRIE DE CH. DELAGRAVE ET C<sup>ie</sup>

ÉDITEURS DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS,

58, Rue des Écoles, 58.

—  
1873

# COMPOSITION DU BUREAU

## ET DES SECTIONS DE LA COMMISSION CENTRALE

POUR 1873.

---

### BUREAU.

|   |   |
|---|---|
| <i>Président</i> . . . . .                | M. Eugène CORTAMBERT.   |
| <i>Vice-présidents</i> . . . . .          | { M. Maximin DELOCHE, de l'Institut.<br>M. DELESSE, ingénieur en chef des mines.  |
| <i>Secrétaire général</i> . . . .         | M. Charles MAUNOIR.   |
| <i>Secrétaires adjoints</i> . . .         | { M. Casimir DELAMARRE ( <i>Administration</i> ).<br>M. Richard CORTAMBERT ( <i>Procès-verbaux</i> ).<br>M. Henri DUVEYRIER ( <i>Rédaction</i> ). |
| <i>Président honoraire</i> . . . . .      | M. D'AVEZAC, de l'Institut.   |
| <i>Secrétaire général honoraire</i> . . . | M. V. A. MALTE-BRUN.  |

### *Section de correspondance.*

|  |   |
|--|---|
| MM. Barbié du Bocage.<br>Demarsy.<br>Alfred Demersay.<br>Lucien Duhois.<br>Adrien Germain. | MM. William Hüber.<br>Lefebvre-Duruflé.<br>V. A. Malte-Brun.<br>le vice-amiral Paris, de l'Institut.<br>le capitaine Perrier. |
|--|---|

### *Section de publication.*

|  |  |
|--|--|
| MM. Antoine d'Abbadie, de l'Institut.<br>d'Avezac, de l'Institut.<br>Jules Godine.<br>Ernest Desjardins.<br>L'abbé Durand.<br>Francis Garnier. | MM. Jules Garnier.<br>Victor Guérin.<br>Émile Levasseur, de l'Institut.<br>de Quatrefages, de l'Institut.<br>Guillaume Rey.<br>Vivien de Saint-Martin. |
|--|--|

### *Section de comptabilité.*

|   |  |
|---|--|
| MM. Arthus Bertrand.<br>Brunet de Presle, de l'Institut.<br>le baron de Champlouis.<br>Édouard Charton. | MM. Gabriel Lafond.<br>William Martin.<br>Meignen, notaire, trésorier. |
|---|--|

### MEMBRE ADJOINT DE LA COMMISSION CENTRALE

M. Jules Girard.

### MEMBRES HONORAIRES DE LA COMMISSION CENTRALE.

MM. Guigniaut, de l'Institut. — Alfred Maury, de l'Institut. — Poulain de Bossay. — L. Am. Sédillot.

---